



FICHE SANITAIRE DE LIAISON 2021-22
Pour l'accueil de Loisirs GABI

Association GABI, 30 rue du Préauré - 01 700 SEVIGNYST
Tel : 04 72 25 80 27 - Mail : contact@asso-gabi.fr

A remplir par les parents ou responsables légaux

Document qui doit suivre l'enfant dans toutes ses activités.

L'ENFANT :

NOM : Prénom :

Date de Naissance : / / Sexe : Filles / Garçon

Ses PARENTS

La Mère :
NOM et Prénom :
Tél urgence :

Le Père
NOM et Prénom :
Tél urgence :

Personne à contacter en cas d'impossibilité de vous joindre :

NOM et Prénom :
Tel :

INFORMATION UTILES:

Mon enfant porte :

- Des lunettes ou lentilles
- Des prothèses auditives
- Des aérateurs transytympaniques (ou yo-yo)
- Des prothèses dentaires
- Autre appareillage, précisez :

Coordonnées du médecin traitant de l'enfant (OBLIGATOIRE)

NOM :

Tel :

AUTORISATIONS :

En cas d'urgence, nous soussignés, Mr e: Mme

Autorisons la personne responsable de l'accueil, à orienter et faire transporter notre enfants accidenté ou malade, par les services de secours d'urgence, vers l'hôpital le mieux adapté.

- Autorisons le médecin à pratiquer tous les soins nécessaires et éventuellement une intervention chirurgical d'urgence avec anesthésie sur notre enfant.
- Autorisons en notre absence, la personne responsable de l'accueil, à accompagner notre enfant sortant de l'hôpital.
- Autorisons la personne responsable de l'accueil à donner à notre enfant les médicaments prescrits par le médecin appelé pendant l'accueil

Nom et signature des parents (ou responsables légaux) : Date :

IMPORTANT

Nous, parents / responsables légaux de l'enfant, sommes informé que :

Tout accident grave ainsi que toute situation présentant ou ayant présenté des risques graves pour la santé et la sécurité physique et morale des mineurs accueillis doit être signalés sans délai au préfet du département du lieu d'accueil par les personnes organisant l'accueil des mineurs.

Tout accident ou toute maladie survenue pendant l'accueil doivent être signalés sans délai aux représentants légaux du mineur concerné.

Les représentants légaux du mineur hospitalisé sont informés de la sorte et prochaine du mineur. Le mineur sortant de l'hôpital ne peut être confié qu'à son représentant légal et aux tierces personnes expressément autorisées par celui-ci.

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX :

Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire sous enveloppe cachetée portant les noms et prénom de l'enfant et la mention « secret médical », à l'attention du médecin susceptible d'intervenir en cas de besoin pour votre enfant.

- **ANTÉCÉDENT MÉDICAUX ET CHIRURGICAUX**
Indiquer uniquement ceux susceptibles d'avoir des répercussions sur le déroulement du séjour.
Par exemple : les allergies alimentaires, les allergies médicamenteuses, les autres al ergies (pollen, plantes, animaux,...) ou une opération chirurgicale récente :

Les précautions à prendre :

- **MALADIE EN COURS/ SITUATION DE HANDICAP** (remplir la fiche d'accueil spécifique de l'accueil de loisirs)
Aigües ou chroniques, indiquer uniquement celles susceptibles d'avoir des repercussions sur le déroulement de l'accueil, par exemple : diabète, asthme, convulsions,...

Les précautions à prendre :

- **LES MEDICAMENTS**
Si un traitement est à prendre pendant une partie ou pendant tout le séjour, joindre la photocopie de l'ordonnance médicale.

S'il s'agit d'un traitement à ne prendre qu'en cas de crise, les conditions et les modalités d'utilisation des produits devront être décrites dans un P.A.I.

Spécifier si le traitement doit être en permanence à la disposition de l'enfant

Les médicaments seront remis au responsable de l'accueil dans leur emballage d'origine avec la notice d'utilisation et l'ordonnance du médecin. Les noms et prénom de l'enfant devront être inscrits sur l'emballage.